



Le Saint-Siège

DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II À L'OCCASION DU CONSEIL DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE SKI

Lundi, 6 décembre 1982

*Monsieur le Président,
Messieurs,*

A l'occasion du Conseil de la Fédération internationale de Ski, vous avez tenu à me rendre visite. Je vous suis reconnaissant de cette démarche courtoise. Vous avez voulu faire plaisir au skieur que j'ai été autrefois sur les pentes des Carpates. Mais - je n'en doute pas - vous êtes également venus pour rendre hommage, à travers ma personne, à l'Eglise fondée par le Christ et confiée à l'apôtre Pierre et à ses successeurs. Quelles que soient vos convictions religieuses, je souhaite que cette rencontre soit pour chacun d'entre vous source de paix et de joie, de lumière et d'espérance.

Votre Fédération internationale, je le sais, s'efforce de veiller au développement qualitatif de ce sport devenu populaire depuis quelques décennies. Vous tentez, entre autres, de faire mieux connaître et respecter le code du skieur, de telle sorte qu'il ne mette en danger ni sa vie, ni celle d'autrui. Je vous encourage également à faire votre possible pour que les stations de ski demeurent des lieux où les splendeurs de la nature ne soient pas en quelque sorte défigurées ou même avilies par des formes de corruption que certains sont tentés d'y introduire.

En ce bref entretien, il me plaît de souligner - et cela ne vous surprendra pas - que tout sport peut et doit être formateur, c'est-à-dire contribuer au développement intégral de la personne humaine. Je précise que cette sorte d'entreprise humaniste peut, chez les chrétiens, faciliter la croissance des vertus cardinales de force, de tempérance, de prudence et de justice. Les skieurs, comme tous les sportifs, augmentent leurs forces physiques, en y incluant la souplesse et l'adresse. Cela n'est pas encore la vertu cardinale dont je parlais. Mais la technique acquise rend possible une force d'âme qui transcende les capacités musculaires. De même, j'ai plaisir à faire mémoire du

discours que l'apôtre Paul adressait jadis aux chrétiens de Corinthe (*1 Cor.* 9, 24-27). L'athlète se prive de tout, en ce sens que son régime alimentaire est soumis à un contrôle pour parer aux échecs imputables à l'insuffisance de forme physique. A ce plan, nous sommes très proches de la vertu cardinale de tempérance qui est une ascèse bien comprise et persévérante afin de donner toujours la priorité aux valeurs spirituelles. Quant à la prudence du sportif, elle est faite de discernement, de calcul, d'expérience en somme, qui l'incitent sans cesse à se bien préparer et à bien s'équiper. La vertu cardinale de prudence, chez les chrétiens, est encore plus précieuse. C'est elle qui les aiguillonne à demeurer en état de discerner ce qui est le meilleur pour Dieu et pour leurs frères humains. Quant à la justice dans les compétitions sportives, vous savez aussi bien que moi ce qu'elle exige d'égalité et d'impartialité. Il m'apparaît que le sport peut singulièrement aider les chrétiens qui le pratiquent à faire avancer ces exigences auxquelles la société moderne est extrêmement sensible.

Encore une fois merci de votre aimable visite! Daignez recevoir les souhaits que je forme pour l'heureux accomplissement de vos responsabilités. Que Dieu soit votre lumière et votre force, je lui demande de vous bénir!

© Copyright 1982 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana